



Frais d'entretien d'une chaudière collective

Par **Dominique B**, le **08/10/2015** à **11:06**

Notre copropriété est équipée d'une chaudière collective avec compteurs individuels pour la répartition des consommations.

Le règlement de copropriété prévoit que les frais d'entretien de la chaudière sont répartis en fonction des consommations et non en fonction des tantièmes. Cela pose problème car plusieurs copropriétaires se sont désolidarisés de la chaudière et de ce fait la charge d'entretien est de plus en plus lourde pour les copropriétaires restants. Cette situation est-elle en conformité avec la réglementation ?

Par **HOODIA**, le **10/10/2015** à **08:43**

Bonjour,

L'immeuble dispose d'une mise à disposition d'une chaudière collective et ne prévoit pas à vous lire une sortie possible SANS VOTE en AG pour modifier les charges ?

La lecture du RC est la clef de votre problème ,il serait trop facile de se désolidariser lorsque la facture de changement de chaudière arrive .